Fondation Suisse
pour le climat

Rapport annuel 2013
Protéger le climat. Promouvoir les PME.

La Fondation Suisse pour le Climat fête ses 5 ans : forte demande de subsides

En 2013, la Fondation Suisse pour le Climat a fêté son cinquième anniversaire. Depuis le début de ses activités, elle a versé plus de 10 millions CHF aux PME. Deux bonnes raisons pour faire la fête !

La Fondation Suisse pour le Climat clôture l'exercice sur de bons résultats. Le nombre de projets soutenus a encore atteint un volume global de 3 millions CHF de subsides.

Des représentants du monde économique, politique et scientifique se sont rencontrés à Rüschlikon et à Lausanne en août dernier pour célébrer le cinquième anniversaire de la Fondation Suisse pour le Climat dans le cadre d'une exposition et d'une manifestation spécialisée. A cette occasion, des PME soutenues par la Fondation ont présenté leurs projets d'innovation à un public plus large, donnant ainsi corps au développement durable.

Depuis sa création en 2008, la Fondation a soutenu quelque 550 PME en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein, pour un total de 10 millions de francs.

La demande de subsides pour des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique reste élevée.

Malheureusement les recettes ont été nettement inférieures aux attentes en 2013. Cette année, moins de 20 CHF par tranche de 100 000 CHF de masse salariale soumise à l'AVS ont été redistribués aux employeurs. Selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), cette baisse très significative par rapport aux années précédentes s'explique d'une part par des corrections non-récurrentes dues au fait que la redistribution est calculée sur la base d'estimations qui sont corrigées deux ans plus tard. D'autre part, la consommation de combustibles fossiles ne cesse de diminuer depuis 2006, ce qui correspond à l'objectif de la taxe sur le CO_2 comme mesure d'incitation, mais a aussi pour conséquence de réduire les recettes de la fondation. De plus, une partie des recettes de la taxe sur le CO_2 est désormais versée dans un fonds technologique et, contrairement aux années passées, les entreprises exemptées de la taxe perçoivent aussi la restitution de celle-ci, ce qui réduit la quote-part pour chaque entreprise. *

En 2014, la confédération relève la taxe CO_2 sur les combustibles 36 à 60 CHF par tonne de CO_2. Le relèvement de la taxe d'incitation susmentionné signifie aussi que les PME devront s'attacher encore plus à faire montre d'efficacité énergétique. Comme les montants de la restitution des partenaires de la fondation n'augmentent pas proportionnellement aux besoins des PME, la fondation devra restreindre le champ d'application de ses subsides dès 2014.

La Fondation Suisse pour le Climat souhaite rester, à l'avenir également, un partenaire fiable des PME et continuer à soutenir la protection du climat grâce à la restitution efficace et ciblée de la taxe d'incitation sur le CO_2. A cet effet, elle prévoit d'acquérir de nouvelles entreprises partenaires.

Gabriele Burn
Présidente du Conseil de fondation

Vincent Eckert
Directeur

* Fiche « redistribution du produit de la taxe sur le CO2 aux entreprises » de l'Office fédéral de l'environnement OFEV du 15 mars 2013

Projets soutenus en 2013

En 2013, des subsides ont été accordés à 146 projets pour un montant total de 2,7 millions CHF. La demande de subsides a continué d'augmenter.

Subsides en milliers de CHF et par nombre de demandes

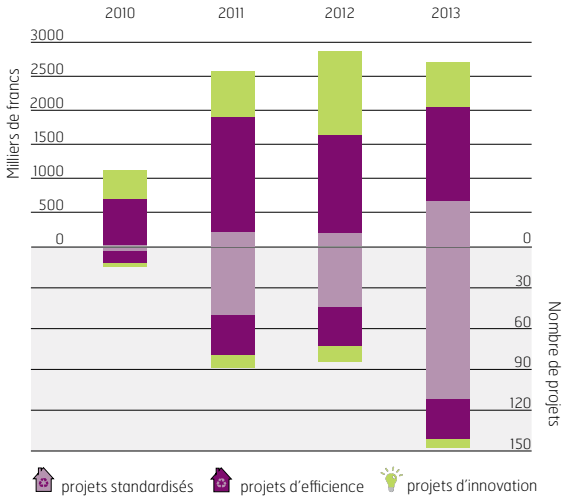

En 2013, la Fondation Suisse pour le Climat a attribué 3 millions CHF au total afin de soutenir des projets de mesures d'efficience énergétique et d'innovations technologiques ainsi que pour des conventions d'objectifs volontaires visant à améliorer l'efficience énergétique de PME.

En 2013, des provisions à hauteur de 590 000 CHF constituées entre 2009 et 2012 ont été dissoutes. Il s'agit de 2 projets d'innovation et 15 projets d'efficacité qui ont été annulés ou qui n'ont plus droit aux subsides.

En 2013, la Fondation a soutenu 139 demandes d'efficience énergétique ainsi que 7 projets d'innovation. Comme l'année dernière, certaines entreprises ont déposé des demandes multiples. Avec un montant de subsides totalisant près pour 670 000 CHF, le nombre de demandes de mesures standard a pratiquement triplé.

Soutiens dans le cadre du modèle PME

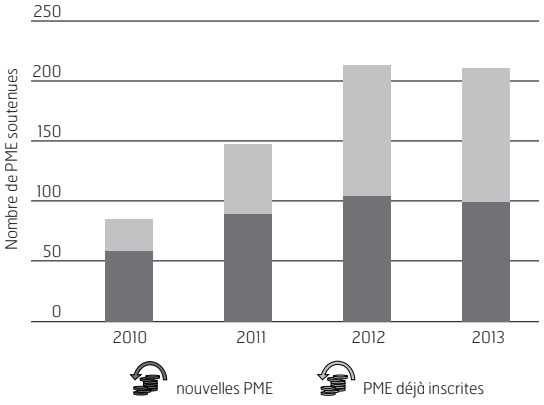

La convention d'objectifs volontaire dans le cadre du « modèle PME » de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) vise à réduire, sur une base contractuelle, les émissions de CO_2 et à améliorer l'efficacité énergétique des PME. La Fondation Suisse pour le Climat prend en charge la moitié des cotisations annuelles des entreprises qui concluent une convention d'objectifs sur une base volontaire.

De 2012 à 2013, le nombre de PME soutenues dans le cadre du modèle PME est resté pratiquement inchangé, ce qui correspond à un volume global de 300 000 CHF de subsides environ. Ce résultat n'est cependant pas définitif, car les PME peuvent déposer leur demande jusqu'en avril de l'année suivante.

Mesures d'efficience énergétique par catégorie

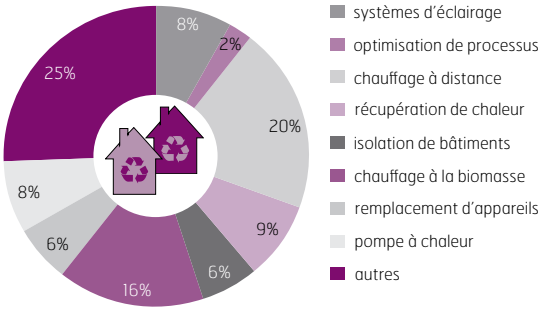

Répartition en fonction du nombre de projets

Il ressort de cette vue d'ensemble des subsides accordés en 2013 pour des projets d'efficience énergétique que les domaines suivant sont les plus populaires : le remplacement de système d'éclairage, l'optimisation de processus et d'isolation, ainsi que le chauffage à distance. Ce dernier a bénéficié du plus gros volume de subsides, avec près de 400 000 CHF, suivi du chauffage à la biomasse, totalisant un peu plus de 300 000 CHF. Les autres 64 % des mesures d'efficacité sont composés de projets de moindre envergure, avec une part de financement inférieure.

Bilan et compte d'exploitation 2013

CHF

Bilan	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013
Total de l'actif	**6 694 783**	**6 640 948**	**4 900 237**
Fonds de roulement	1 694 783	5 640 948	4 900 237
Biens investis	5 000 000	1 000 000	0
Total du passif	**6 694 783**	**6 640 948**	**4 900 237**
Capitaux étrangers à court terme	2 806 333	3 871 314	3 923 779
Compte de régularisation passif	169 452	9 500	76 167
Provisions pour subsides accordés (projets)	2 636 881	3 861 814	3 197 133
Provisions pour subsides accordés (projets standardisés)	0	0	650 479
Capital de l'organisation	3 888 450	2 769 634	976 458

Capital d'exploitation – du 1er janvier au 31 décembre	2011	2012	2013
Produits	**2 512 363**	**2 093 953**	**1 454 119**
Dons des entreprises partenaires	2 512 363	2 093 953	*861 852
Produits extraord. – renonciation au soutien de projets			**578 420
Produits extraord. – renonciation au soutien de projets standardisés			**13 847
Charges	**–2 814 271**	**–3 245 682**	**–3 266 331**
Charges liées aux prestations	–2 713 614	–3 119 114	–3 010 212
Soutien de projets (dons)	–2 412 571	–2 649 920	–2 035 500
Soutien de projets standardisés (dons)	–159 760	–226 366	–667 195
Subsides modèle PME (dons)	–141 283	–242 829	–307 517
Charges administratives	–100 657	–126 568	–256 120
Résultat intermédiaire	–301 908	–1 151 729	–1 812 212
Résultat financier	22 106	32 914	19 036
Résultat annuel 1	–279 802	–1 118 815	–1 793 176
dont allocation au fonds libre pour subsides futurs	–279 802	–1 118 815	–1 793 176
Résultat annuel 2 (excédent/déficit après allocations)	**0**	**0**	**0**

Tableau des flux de fonds 2013	CHF
Total des flux de fonds issu des activités opérationnelles	**–1 482 623**
Résultat annuel avant résultat du fonds	–1 812 212
Diminution / Augmentation des créances	277 125
Diminution / Augmentation des passifs de régularisation	66 667
Diminution / Augmentation des provisions pour projets	–14 203
Total des flux de fonds issus des activités d'investissement	**1 000 000**
Désinvestissement d'immobilisations financières	1 000 000
Total des flux de fonds issus des activités de financement	**19 036**
Total de la variation des liquidités	**–463 587**
Liquidités au 1er janvier 2013	**5 354 068**
Liquidités au 31 décembre 2013	**4 890 482**
Total de la variation des liquidités	**–463 586**

* Le recul significatif est expliqué à la page 1.
** Cette dissolution de provisions concerne des conventions de subvention de 2009 à 2012.

La présentation des comptes est conforme au Code des obligations, aux lois en vigueur et aux statuts. La révision a été effectuée par OBT AG selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Les comptes annuels complets et le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés à tout moment au secrétariat.

La Fondation Suisse pour le Climat est financée par les dons des entreprises partenaires. Les dons sont effectués au moyen des restitutions nettes de la taxe CO_2 sur les combustibles revenant à ces entreprises.

Les membres du Conseil de fondation et du Conseil consultatif travaillent à titre bénévole. Le soutien non financier des entreprises partenaires, notamment les travaux de relecture ou d'impression et la mise à disposition du directeur de la Fondation par Swiss Re ne sont pas comptabilisés.

Fondation Suisse pour le Climat : les organes

La Fondation Suisse pour le Climat a été fondée en 2008 en tant que fondation indépendante d'utilité publique. Elle est placée sous la surveillance de la Confédération.

Le Conseil de fondation (état au 31.12.2013)
Le Conseil de fondation et la direction opérationnelle sont responsables de la conduite de l'organisation. Le Conseil de fondation est l'organe décisionnel pour les demandes de subsides et toutes les autres questions.

Présidente	Gabriele Burn, Raiffeisen Schweiz
Vice-président	Marc Schmidli, PwC
Membres	Christoph Butz, Pictet & Cie
	Olivier Dessauges, Vaudoise Assurances
	Sabine Döbeli, Banque Vontobel SA
	Ursula Finsterwald, LGT Financial Services AG
	Andreas Knörzer, Banque Sarasin (jusqu'au 31 octobre 2013)
	Rolf Krummenacher, Compagnie Suisse de Réassurances SA
	Moreno Ponci, Allianz Suisse
	Jan Poser, Banque J. Safra Sarasin SA (à partir du 31 octobre 2013)
	Regula Schenkel, AXA Winterthur
Délégué du Conseil consultatif	Jonas Dennler, SAP (Suisse) SA (jusqu'au 9 avril 2013)
	Valentin Schöb, Swiss Life SA (à partir du 9 avril 2013)

Le Conseil consultatif (état au 31.12.2013)
Le Conseil consultatif de la Fondation examine les demandes de subside en première instance. Les demandes sont assorties d'une recommandation et soumises au Conseil de fondation pour approbation.

Président du Conseil consultatif	Jonas Dennler, SAP (Suisse) SA (jusqu'au 9 avril 2013)
	Valentin Schöb, Swiss Life SA (à partir du 9 avril 2013)
Membres	Christophe Bergère, Pictet & Cie
	Sven Braden, LIFE Klimastiftung Liechtenstein
	Sara Brunschwiler, Banque Vontobel SA
	Ladina Caduff, Raiffeisen Suisse
	Carlo Casty, PartnerRe
	Anna-Valentina Cenariu, Banque J. Safra Sarasin SA
	Jonas Dennler, SAP (Suisse) SA
	Vincent Eckert, Compagnie Suisse de Réassurances SA
	Dorothea Essig, XL Assurances Suisse SA
	Ursula Finsterwald, LGT Financial Services AG
	Marco Gasparini, Vaudoise Assurances
	Thomas Grädel, Banque Alternative Suisse SA
	Claudio Hauser, Gebäudeversicherung Kanton Zürich
	Benjamin Huber, AXA Winterthur
	Peter Käsermann, Allianz Suisse
	Silvia Kauer, Man Investments S.A.
	Marit Kruthoff, Swisscanto Asset Management SA
	Markus Langenegger, PricewaterhouseCoopers
	Giovanni Pelloni, Sanitas Assurance Maladie
	Michael Rossi, SCOR Services Switzerland SA
	Sebastian Tomczyk, Raiffeisen Suisse
	Mirjam Zweifel, Banque cantonale de Glaris

Les membres des deux conseils travaillent à titre bénévole.

Direction opérationnelle	Vincent Eckert, Directeur, Swiss Re
Organe de révision	OBT AG Zurich, Hardturmstrasse 120, 8005 Zurich